



Retour sur le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Extraordinaire Du 25 avril 2017

Ordre du jour : Adaptation du service public des déchets : nouvelle organisation de travail à l'OPC

Le CHSCT extraordinaire du 25 avril précède un CT qui devait avoir lieu le 5 mai 2017. Le premier acte de la préparation du CT était programmé le lundi 24 avril. Il était prévu que cette réunion permette de discuter des modalités de mise en œuvre de la réorganisation à l'OPC. A la suite de cette rencontre et en fonction des éléments discutés, le dossier OPC aurait pu être amendé.

Les élus avaient cependant posés un préalable à la tenue de la réunion :

- l'arrêt immédiat des blocages de sites par les organisations syndicales CGT et CGT-FO
- la reprise complète du travail de l'ensemble des équipes ;
- une ville propre vendredi soir 21/04.

Cette réunion du lundi 24 avril n'a pas eu lieu. A la place, la présidente a reçu les organisations syndicales CGT et CGT-FO, puis UNSA. (La Cfdt a été reçue le jeudi 27 avril).

Ces échanges ont débouché sur un accord d'ouverture de négociations, et le report du CT du 5 mai au 15 mai.

En conséquence, il paraissait opportun de solliciter le report du CHSCT. Le dossier présenté, préalable au CT, était susceptible d'être modifié au cours des négociations à venir.

Cette demande exprimée en début de séance a été refusée par Elisabeth Lefranc, qui a souhaité que la séance du CHSCT serve d'espace de débat. Malgré l'objection de la Cfdt, les autres OS ont laissé finalement faire. (Forcément, les représentants des OS s'étaient engagés la veille à ne pas bloquer le CHSCT, ils se sont bien gardés alors de nous en faire part...).

Les points débattus – chaque fois en mode « dialogue de sourds » : positionnements opposés de l'OS qui amène le sujet et de l'administration :

- Les objectifs d'allongement de la journée de travail et d'augmentation de la productivité sont-ils cohérent avec la prévention de l'usure professionnelle ;
- Le vote sur les horaires de travail est effectivement un loupé, mais la direction avait annoncé qu'en l'absence de résultat significatif elle ferait le choix qui lui conviendrait le mieux ;
- Le test de nouveaux secteurs dans la période juin-septembre est loin d'être pertinent : périodes où les tonnages ne sont pas significatifs du reste de l'année ;
- L'application de la R437 par les agents est désormais conditionnée à la traduction à l'écrit de toutes les règles de collecte (traduites de la R437), cela paraît difficilement envisageable d'ici au 1er octobre ;
- La responsabilisation de l'utilisateur reste un critère déterminant de la réussite : les équipes de collecte devront être en mesure de faire des refus de collecte, d'enquêter sur les dépôts sauvages ;
- Le comité de suivi s'inscrira dans le cadre du CHSCT. Dommage, ça ne permet pas d'aborder des points de blocage qui ne seraient pas de la compétence du CHSCT.

Le cas des encadrants : Les responsables d'équipe ont sollicité d'embaucher ¼ heure avant les équipes, et de la même manière de débaucher ¼ heure après. Ce qui modifiera leur cycle de travail.

Les mandatés CHSCT de la CFDT ont refusé de prendre part au vote sur le dossier :

- Refus de se prononcer en CHSCT un dossier qui est grandement susceptible d'être modifié d'ici au CT, sauf à dire que le contenu du dossier CHSCT est hors champ des négociations à venir ; ce qui constitue un mauvais signal de départ pour négocier ;
- Garantir la cohérence des positions de la CFDT entre les différentes instances,
- Dénoncer la méthode de dialogue social : une phase de négociation entre deux instances différentes sur un même dossier.

Même position des mandatés CGT et FO. Les mandatés UNSA ont sollicité de voter le dossier point par point ; les autres OS ne souhaitant pas ce vote, la proposition est recalée.